

RCS : LE MANS  
Code greffe : 7202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1983 B 00182  
Numéro SIREN : 327 592 051  
Nom ou dénomination : 2 IE INGENIERIE ET EQUIPEMENT POUR L'IRRIGATION

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2023 sous le numéro de dépôt 8561

**2 . I . E .**  
**INGENIERIE & EQUIPEMENT POUR L'IRRIGATION**  
Société à responsabilité limitée au capital de 518 955 €  
Siège social : Saint Roch 72190 SARGE LES LE MANS  
**RCS LE MANS B 327 592 051 (94 B 02767)**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois,  
Le vingt-et-un septembre  
A dix heures,

Les associés de la société 2.I.E- INGENIERIE & EQUIPEMENT POUR L'IRRIGATION, Société à responsabilité limitée au capital de 518 955 euros divisé en 34 041 parts sociales, se sont réunis, au siège « Saint-Roch » - 72190 SARGE LES LE MANS, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation faite par le gérant, en date du 07 Septembre 2023,

**SONT PRESENTS ou REPRESENTES :**

- Mademoiselle Marie-Thérèse BETEAU  
Propriétaire de 9 327 parts sociales
  
- Société GRUPO CHAMARTIN S.A.  
Représentée par Monsieur Miguel COLINO  
Propriétaire de 24 714 parts sociales

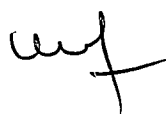
Seuls associés possédant la totalité du capital social, soit : 34 041 parts sociales

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Melle Marie Thérèse BETEAU, associée, Monsieur Miguel COLINO, gérant, assiste également à la réunion.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié du capital social.  
L'assemblée, étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :



- La feuille de présence de l'assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires.
- Le texte des résolutions proposées.
- L'inventaire, le bilan arrêté au 31 décembre 2022
- Le compte de résultat et l'annexe au bilan.
- Les rapports de la gérance.

Puis le Président déclare :

- Que tous les documents prévus par la loi ont été envoyés aux associés, ainsi qu'il est reconnu par chacun d'eux,
- que ces mêmes documents ainsi que l'inventaire ont été tenus à la disposition des Associés au siège social pendant les quinze jours qui ont précédé la présente assemblée, ce qui est également reconnu par chacun des membres présents.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- approbation du rapport sur les conventions susvisées,
- affectation des résultats de l'exercice,
- quitus à la gérance,
- questions diverses.

Puis il donne lecture des rapports de la gérance. Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :



### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du bilan de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022, du compte de résultat et de l'annexe au bilan, et après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, déclare approuver purement et simplement les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes susvisés ou résumées dans le rapport de la gérance comme effectuées pendant ledit exercice.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, déclare approuver ledit rapport.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, approuvant la proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 136 626 € au report à nouveau.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, comme conséquence de l'approbation qu'elle vient de donner sur les comptes et le bilan de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022, donne quitus entier, définitif et sans réserve à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale constate qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois exercices précédents.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*


## SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes afin d'effectuer toutes formalités légales.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cuyt', with a long horizontal stroke extending to the left.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Li', consisting of a large 'L' followed by a smaller 'i'.



**SARL 2.I.E.**

Fabrication de machines agricoles et forestières

Saint Roch

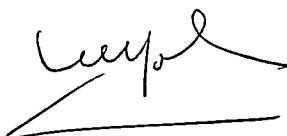
72190 SARGE LES LE MANS

Siret : 32759205100020

**Etats Financiers**

**Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022**

"Copie certifiée conforme,"  
Le gérant: Miguel Angel Colino Matilla



## Attestation d'Expert Comptable

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la SARL 2.I.E. pour l'exercice du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	1 643 184
Chiffre d'affaires	2 714 486
<b>Résultat net comptable (Bénéfice)</b>	<b>136 626</b>

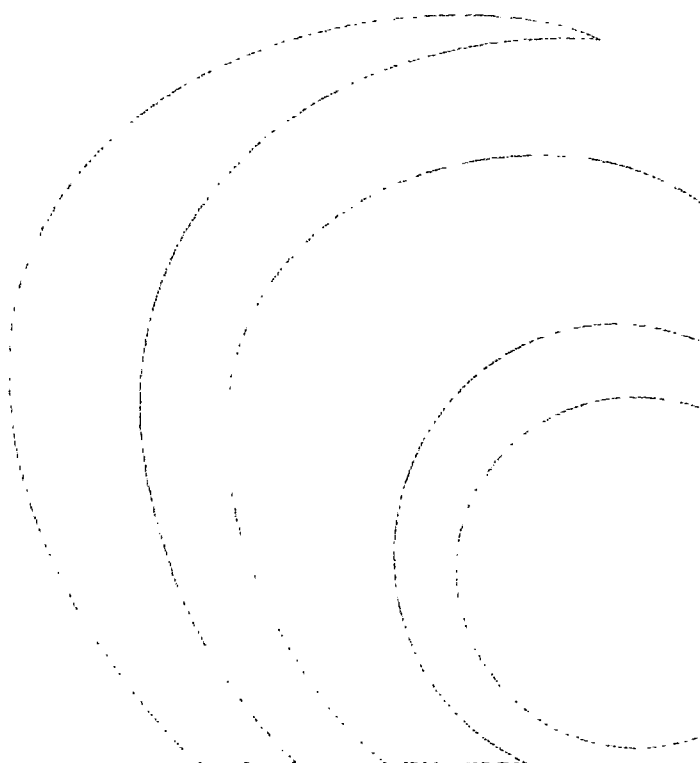
A Le Mans  
Le 02 mai 2023

Pour Baker Tilly STREGO

Signé par  
*Sébastien BEAUDUCEL*  
Signature numérique de : Sébastien BEAUDUCEL  
Date : 02-05-2023 18:33  
Lieu : LE MANS  
3364663864...

Sébastien BEAUDUCEL  
Expert-comptable

# Etats Financiers



## Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	320 372	296 450	23 922	46 742
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	12 840	12 840		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	231 833	198 144	33 689	36 109
Autres immobilisations corporelles	281 266	188 186	93 080	89 430
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	3 784	3 672	113	113
Créances rattachées aux participations	19 467	19 467		
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	647		647	647
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>870 209</b>	<b>718 759</b>	<b>151 450</b>	<b>173 040</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	1 136 419		1 136 419	997 905
En-cours de production (biens et services)		16 588	-16 588	
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	132 304		132 304	38 895
Autres créances	127 119		127 119	30 106
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	108 321		108 321	16 739
Charges constatées d'avance (3)	4 159		4 159	4 814
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 508 322</b>	<b>16 588</b>	<b>1 491 734</b>	<b>1 088 458</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 378 531</b>	<b>735 347</b>	<b>1 643 184</b>	<b>1 261 499</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan Passif

	31/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	518 955	518 955
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	133 878	133 878
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-147 597	-150 058
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>136 626</b>	<b>2 461</b>
Subventions d'investissement	21 541	19 712
Provisions réglementées		
<b>Total I</b>	<b>663 403</b>	<b>524 948</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>Total II</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	76 939	
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>	<b>76 939</b>	
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	13 883	14 761
Emprunts et dettes diverses (3)	311 337	126 950
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	248 756	360 242
Dettes fiscales et sociales	250 208	146 645
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	78 658	87 953
Produits constatés d'avance (1)		
<b>Total IV</b>	<b>902 842</b>	<b>736 551</b>
Ecart de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>1 643 184</b>	<b>1 261 499</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	4 040	14 571
(1) Dont à moins d'un an (a)	898 801	721 980
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	188	191
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Annexe



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 2.I.E.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 643 184 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 136 626 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

---

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

### Stocks

---

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourants à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	320 372			320 372
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 840			12 840
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>333 212</b>			<b>333 212</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions				
- Installations techn., matériel et outillage industriels	225 692	6 141		231 833
- Installations Gales, agenc. et aménagements divers	218 211			218 211
- Matériel de transport	8 779	18 992	8 779	18 992
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 983	7 081		44 064
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>489 664</b>	<b>32 214</b>	<b>8 779</b>	<b>513 099</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	23 251			23 251
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	647			647
<b>Immobilisations financières</b>	<b>23 898</b>			<b>23 898</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>846 774</b>	<b>32 214</b>	<b>8 779</b>	<b>870 209</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		32 214		32 214
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>32 214</b>		<b>32 214</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		8 779		8 779
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>8 779</b>		<b>8 779</b>

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	273 630	22 820		296 450
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 840			12 840
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>286 470</b>	<b>22 820</b>		<b>309 290</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	189 582	8 562		198 144
- Installations générales, agencements aménagement divers	134 668	15 172		149 841
- Matériel de transport	8 779	2 967	8 779	2 967
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 096	4 282		35 378
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>364 126</b>	<b>30 984</b>	<b>8 779</b>	<b>386 330</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>650 595</b>	<b>53 804</b>	<b>8 779</b>	<b>695 620</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 283 695 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	19 467		19 467
Prêts			
Autres	647		647
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	132 304	132 304	
Autres	127 119	127 119	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 159	4 159	
<b>Total</b>	<b>283 695</b>	<b>263 582</b>	<b>20 114</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

## Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs avoirs à recevoir	912
Divers produits à recevoir	8 104
<b>Total</b>	<b>9 016</b>

## Notes sur le bilan

## Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	23 139			23 139
Stocks		16 588		16 588
Créances et Valeurs mobilières				
<b>Total</b>	<b>23 139</b>	<b>16 588</b>		<b>39 727</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation		16 588		
Financières				
Exceptionnelles				

## Capitaux propres

## Composition du capital social

Capital social d'un montant de 518 955 euros décomposé en 34 041 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

## Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 10/11/2022.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-150 058
Résultat de l'exercice précédent	2 461
Prélèvements sur les réserves	
<b>Total des origines</b>	<b>-147 597</b>
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-147 597
<b>Total des affectations</b>	<b>-147 597</b>

Le résultat de l'exercice clos au 31.12.2020, jusqu'à présent en instance d'affectation, a finalement été approuvé par Assemblée Générale du 10 Novembre 2022.

## Notes sur le bilan

## Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2022
Capital	518 955				518 955
Réserve légale	133 878				133 878
Report à Nouveau	-150 058	-147 597	-147 597	-150 058	-147 597
Résultat de l'exercice	2 461	-2 461	136 626	2 461	136 626
Subvention d'investissement	19 712		4 763	2 934	21 541
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>524 948</b>	<b>-150 058</b>	<b>-6 208</b>	<b>-144 663</b>	<b>663 403</b>

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		76 939			76 939
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>Total</b>		<b>76 939</b>			<b>76 939</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		76 939			
Financières					
Exceptionnelles					

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 902 842 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	188	188		
- à plus de 1 an à l'origine	13 695	9 655	4 040	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	248 756	248 756		
Dettes fiscales et sociales	250 208	250 208		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	389 995	389 995		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>902 842</b>	<b>898 801</b>	<b>4 040</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	19 300			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	20 176			
(**) Dont envers les associés				

Dans les dettes fournisseurs et comptes rattachés au 31.12.2021 figure une dette de 84 319 euros envers Mme BETEAU Marie Thérèse, associé minoritaire. Il existe en effet un litige avec l'associé majoritaire la société GRUPO CHAMARTIN portant sur des factures de redevances pour utilisation des marques 2.I.E. et 2.I.E. NTERNATIONAL.

## Notes sur le bilan

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	9 480
Intérêts courus à payer	188
Associés - intérêts courus	2 868
Dettes prov. p/ congés à payer	33 438
Personnel - autres charges à payer	68 623
Charges sociales sur congés à payer	13 123
Organismes sociaux charges à payer	21 878
Organismes soc. aut.charges à payer	8 732
Etat charges à payer	2 315
Charges à payer taxe apprentissage	294
<b>Total</b>	<b>160 940</b>

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	4 159		
<b>Total</b>	<b>4 159</b>		

**Notes sur le compte de résultat****Chiffre d'affaires****Répartition par marché géographique**

	31/12/2022
Chiffre d'affaires France	2 537 798
Chiffre d'affaires Export	163 712
Chiffre d'affaires Union Européenne	12 975
<b>TOTAL</b>	<b>2 714 486</b>

**Autres informations****Engagements financiers****Engagements donnés**

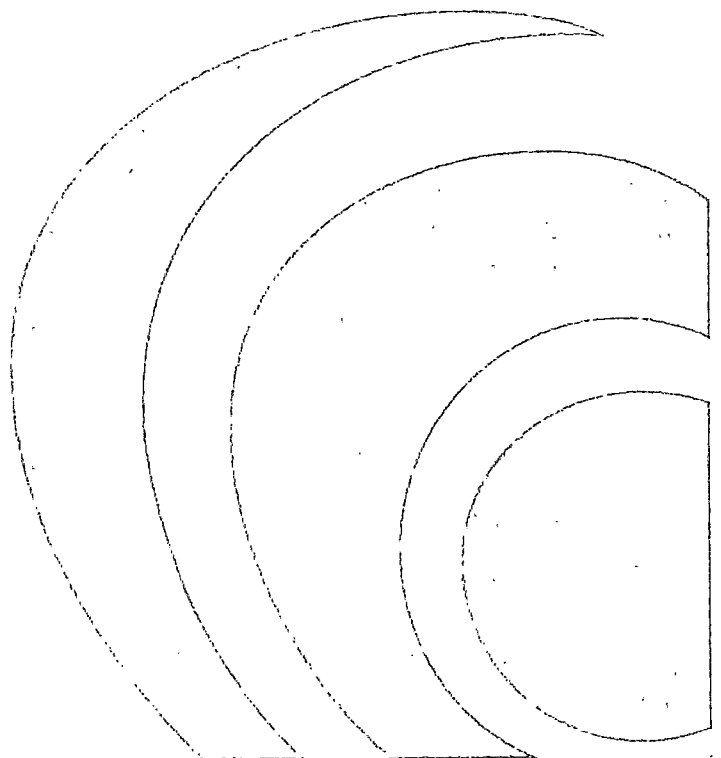
	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	4 443
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
<b>Total</b>	<b>4 443</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

## Autres informations

## Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
<b>Valeur d'origine</b>			<b>72 000</b>		<b>72 000</b>
Cumul exercices antérieurs			54 000		54 000
Dotations de l'exercice			14 400		14 400
<b>Amortissements</b>			<b>68 400</b>		<b>68 400</b>
Cumul exercices antérieurs			55 838		55 838
Exercice			14 890		14 890
<b>Redevances payées</b>			<b>70 728</b>		<b>70 728</b>
A un an au plus			3 723		3 723
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
<b>Redevances restant à payer</b>			<b>3 723</b>		<b>3 723</b>
A un an au plus			720		720
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
<b>Valeur résiduelle</b>			<b>720</b>		<b>720</b>
<b>Montant pris en charge dans l'exercice</b>			<b>15 023</b>		<b>15 023</b>

## Détail du Bilan



## Détail Bilan Actif

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
<i>Frais de développement</i>	320 371,93	320 371,93
<i>Logiciels licences</i>	12 840,06	12 840,06
<i>Amorts frais de développement</i>	-296 449,62	-273 629,88
<i>Amorts logiciels licences</i>	-12 840,06	-12 840,06
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>23 922,31</b>	<b>46 742,05</b>
<i>Matériel &amp; outillage industriels</i>	231 832,80	225 691,65
<i>Inst. agencements aménagements</i>	218 210,58	218 210,58
<i>Matériel de transport</i>	18 991,67	8 779,26
<i>Matériel bureau &amp; informatique</i>	26 952,29	26 952,29
<i>Mobilier</i>	17 111,30	10 030,52
<i>Amorts mat. &amp; outillage industriels</i>	-198 144,23	-189 582,38
<i>Amorts agencements aménagements</i>	-149 840,60	-134 668,32
<i>Amorts mat. transport</i>	-2 967,45	-8 779,26
<i>Amorts mat. bureau &amp; informatique</i>	-25 326,95	-21 065,04
<i>Amorts mobilier</i>	-10 051,10	-10 030,52
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>126 768,31</b>	<b>125 538,78</b>
<i>Autres titres</i>	3 784,39	3 784,39
<i>Créances liées à des participations</i>	19 466,76	19 466,76
<i>Dépôts cautionnements versés</i>	646,91	646,91
<i>Provision sur participations</i>	-3 671,89	-3 671,89
<i>Provision créance sur participation</i>	-19 466,76	-19 466,76
<b>Immobilisations financières</b>	<b>759,41</b>	<b>759,41</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>151 450,03</b>	<b>173 040,24</b>
<i>Stocks matières premières</i>	1 136 419,21	997 904,66
<b>Stocks matières premières &amp; marchandises</b>	<b>1 136 419,21</b>	<b>997 904,66</b>
<i>Dépréciations en-cours production</i>	-16 588,15	
<b>Stocks d'en-cours &amp; de produits finis</b>	<b>-16 588,15</b>	
<i>Clients</i>	132 303,70	38 894,73
<b>Clients</b>	<b>132 303,70</b>	<b>38 894,73</b>
<i>Fournisseurs</i>	1 956,24	1 725,16
<i>Fournisseurs avoirs à recevoir</i>	912,00	15 104,26
<i>Tva due intracommunautaire</i>	1 747,42	1 746,81
<i>Tva déductible sur immobilisations</i>	4 729,51	4 122,79
<i>Tva déductible sur prestation serv.</i>		871,49
<i>Tva collectée</i>	57,24	111,29
<i>Tva sur factures non parvenues</i>	1 580,00	1 828,90
<i>D/C Litige Duret / Fillon</i>	107 978,24	
<i>Débiteur sudirri</i>	54,42	54,42
<i>Divers produits à recevoir</i>	8 103,76	4 541,12
<b>Autres créances</b>	<b>127 118,83</b>	<b>30 106,24</b>
<i>Banque populaire</i>	107 976,96	16 570,50
<i>Banque populaire optilpus</i>		35,15
<i>Crédit du nord</i>	343,99	133,35
<b>Disponibilités</b>	<b>108 320,95</b>	<b>16 739,00</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 487 574,54</b>	<b>1 083 644,63</b>
<i>Charges constatées d'avance</i>	4 159,20	4 813,70
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>4 159,20</b>	<b>4 813,70</b>
<b>TOTAL COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>4 159,20</b>	<b>4 813,70</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 643 183,77</b>	<b>1 261 498,57</b>

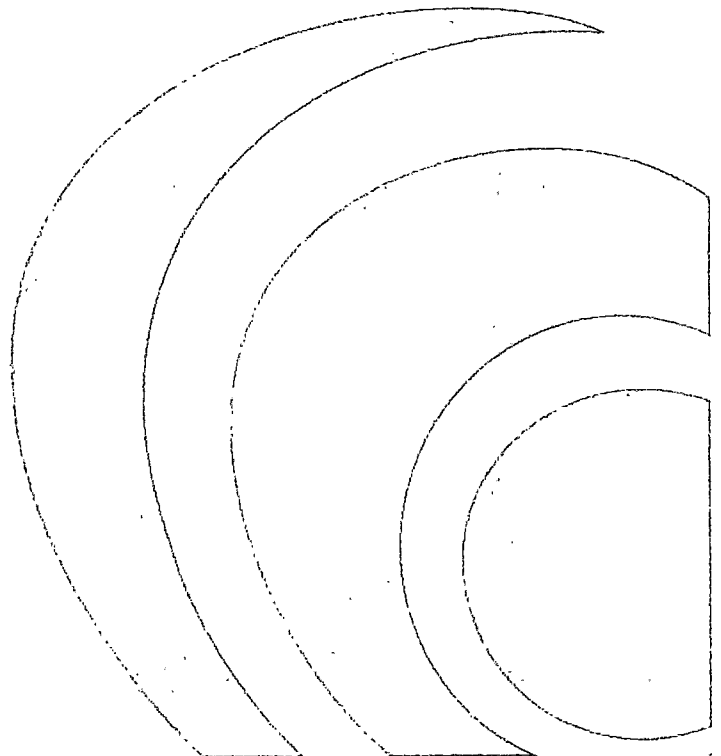
## Détail Bilan Passif

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
<i>Capital souscrit-appelé, versé</i>	518 955,04	518 955,04
<b>Capital</b>	<b>518 955,04</b>	<b>518 955,04</b>
<i>Réserve légale</i>	133 878,14	133 878,14
<i>Report à nouveau débiteur</i>	-147 597,14	-166 090,70
<i>Résultat en instance d'affectation</i>		16 032,86
<b>Réserves</b>	<b>-13 719,00</b>	<b>-16 179,70</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>136 626,07</b>	<b>2 460,70</b>
<i>Subventions d'équipement</i>	31 317,00	28 554,00
<i>Sub. d'équipement inscrites au C/R</i>	-9 775,99	-8 842,03
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>21 541,01</b>	<b>19 711,97</b>
<b>TOTAL RESSOURCES PROPRES</b>	<b>663 403,12</b>	<b>524 948,01</b>
<i>Provision pour litige</i>	76 939,00	
<b>Provisions pour risques &amp; charges</b>	<b>76 939,00</b>	
<b>TOTAL PROVISIONS RISQUES &amp; CHARGES</b>	<b>76 939,00</b>	
<b>DETTES</b>		
<i>Emprunt bpgg 19 300 €</i>	13 695,10	
<i>Emprunt bpgg 100 238 €</i>		14 570,69
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>13 695,10</b>	<b>14 570,69</b>
<i>Intérêts courus à payer</i>	187,70	190,69
<b>Découverts</b>	<b>187,70</b>	<b>190,69</b>
<i>C/c grupo chamartin</i>	308 468,87	126 950,00
<i>Associés - intérêts courus</i>	2 868,00	
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>	<b>311 336,87</b>	<b>126 950,00</b>
<i>Fournisseurs</i>	239 276,04	345 029,57
<i>Fournisseurs factures non parvenues</i>	9 480,01	15 212,24
<b>Fournisseurs</b>	<b>248 756,05</b>	<b>360 241,81</b>
<i>Personnel rémunérations dues</i>		231,76
<i>Personnel oppositions</i>	731,72	
<i>Dettes prov. p/ congés à payer</i>	33 438,00	32 256,00
<i>Personnel - autres charges à payer</i>	68 623,38	27 330,95
<i>Sécurité sociale</i>	14 673,00	24 349,00
<i>Retraite n Allianz n-1</i>	2 973,52	9 322,83
<i>Caisse prévoyance n</i>	1 418,06	2 108,24
<i>Caisse mutuelle n</i>	1 621,77	2 108,22
<i>Charges sociales sur congés à payer</i>	13 123,00	12 909,00
<i>Organismes sociaux charges à payer</i>	21 878,00	14 871,53
<i>Organismes soc. aut.charges à payer</i>	8 732,00	
<i>Etat - prélèvements à la source</i>	2 972,00	6 032,00
<i>Etat impôts sur les bénéfices</i>	46 076,00	1 190,00
<i>Tva à décaisser</i>	19 377,00	8 040,00
<i>Tva déductible sur achats intracom.</i>	1 747,42	1 746,81
<i>Tva déductible sur prestation serv.</i>	5 332,38	
<i>Tva déductible à régulariser</i>	4 729,51	
<i>Tva sur avoirs à recevoir</i>	152,00	2 517,36
<i>Etat charges à payer</i>	2 315,00	1 631,00
<i>Charges à payer taxe apprentissage</i>	294,48	
<b>Dettes fiscales &amp; sociales</b>	<b>250 208,24</b>	<b>146 644,70</b>
<i>Clients</i>	78 657,69	87 952,67
<b>Autres dettes</b>	<b>78 657,69</b>	<b>87 952,67</b>
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>902 841,65</b>	<b>736 550,56</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 643 183,77</b>	<b>1 261 498,57</b>

## Tableau des emprunts

Libellé Organisme Capital Taux d'Intérêt	1er verst. Durée Conclu Fin	Solde au 01/01/2022	Mouvements		Solde au 31/12/2022	Capital restant dû		
			Souscrit	Remboursé		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt bpgo 100238 € BPGO 100 238,00 0,62 %	09/04/2017 61 Mois 09/03/2017 09/10/2022	14 570,69		14 570,69	0,00			
Emprunt Trafic pbgo 19 300 € BPGO 19 300,00 0,61 %	20/06/2022 24 Mois 20/05/2022 20/05/2024		19 300,00	5 604,90	13 695,10	9 654,92	4 040,18	
<b>119 538,00</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>14 570,69</b>	<b>19 300,00</b>	<b>20 175,59</b>	<b>13 695,10</b>	<b>9 654,92</b>	<b>4 040,18</b>	

## Documents Fiscaux



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 2. I. E.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		Saint Roch 72190 SARGE LES LE MANS		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 2 7 5 9 2 0 5 1 0 0 0 2 0		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N clos le,		31/12/2022	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	320 371	CQ	296 449	23 922
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	12 840	AG	12 840	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	231 832	AS	198 144	33 688
		Autres immobilisations corporelles	AT	281 265	AU	188 186	93 079
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	3 784	CV	3 671	112
		Créances rattachées à des participations	BB	19 466	BC	19 466	
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	646	BI		646
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	870 208	BK	718 758	151 450	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	1 136 419	BM		1 136 419
		En cours de production de biens	BN		BO	16 588	( 16 588)
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	132 303	BY		132 303
		Autres créances (3)	BZ	127 118	CA		127 118
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	108 320	CG		108 320	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 159	CI		4 159	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	1 508 321	CK	16 588	1 491 733	
	Frais d'émission d'emprunt à étaier (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	2 378 530	1A	735 346	1 643 183	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 2 . I . E .		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 518 955 .....)	DA			518 955
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			133 878
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH			( 147 597)
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI			136 626
	Subventions d'investissement	DJ			21 541
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL			663 403
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			76 939
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			76 939
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			13 882
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV			311 336
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			248 756
	Dettes fiscales et sociales	DY			250 208
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA			78 657	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC			902 841
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE			1 643 183
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			898 801	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			187	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 2. I. E. Néant  \*

(Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2			
		TOTAL I				D8		D9			
		TOTAL II				KD		KE			
						KG		KH			
						KJ		KK			
						KM		KN			
						KP		KQ			
						KS		KT			
						KV		KW			
						KY		KZ			
						LB		LC			
						LE		LF			
						LH		LI			
						LK		LL			
		TOTAL III				LN		LO			
						8G		8M			
						8U		8V			
						IP		IR			
						IT		IU			
		TOTAL IV				LQ		LR			
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		ØH			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						1		3		4	
		TOTAL I				CØ		DØ		D7	
		TOTAL II				LV		LW		IX	
						LX		LY		LZ	
						MA		MB		MC	
						MD		ME		MF	
						MG		MH		MI	
						MJ		MK		ML	
						MM		MN		MO	
						MP		MQ		MR	
						MS		MT		MU	
						MV		MW		MX	
						MZ		NA		NB	
						ND		NE		NF	
		TOTAL III				NG		NH		NI	
						ØU		M7		ØW	
						ØX		ØY		ØZ	
						2B		2C		2D	
						2E		2F		2G	
		TOTAL IV				NJ		NK		2H	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØK		ØL		ØM	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ	320 371	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	12 840	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	225 691	KT		KU	6 141	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	218 210	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	8 779	KZ		LA	18 991	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	36 982	LC		LD	7 080	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
Avances et acomptes				LK		LL		LM			
TOTAL III				LN	489 664	LO		LP	32 213		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U	23 251	8V		8W		
	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	646	IU		IV		
TOTAL IV				LQ	23 898	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	846 774	ØH		ØJ	32 213		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		DØ	320 371	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LW	12 840	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF		
	Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	231 832	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencis, aménagements divers			IU		MM	218 210	MO		
		Matériel de transport			IV	8 779	MP	18 991	MR		
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	44 063	MU		
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		
Avances et acomptes				NC		ND		NE			
TOTAL III				IY	8 779	NG	513 098	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX	23 251	ØZ		
	Autres titres immobilisés				II		2B		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	646	2G		
TOTAL IV				I3		NJ	23 898	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	870 208	ØL	ØM		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2 . I . E .</u>							Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>CADRE A</b>										
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY	273 629	EL	22 819	EM		EN	296 449	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	.	
Autres immobilisations incorporelles		PE	12 840	PF		PG		PH	12 840	
<b>TOTAL I</b>		RK	286 469	RM	22 819	RN		RO	309 289	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	189 582	QA	8 561	QB		QC	198 144	
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	134 668	QE	15 172	QF		QG	149 840	
	Matériel de transport	QH	8 779	QI	2 967	QJ	8 779	QK	2 967	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	31 095	QM	4 282	QN		QO	35 378	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
<b>TOTAL II</b>		QU	364 125	QV	30 984	QW	8 779	QX	386 330	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		ØN	650 595	ØP	53 803	ØQ	8 779	ØR	695 620	
<b>CADRE B</b>										
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	RI	RJ	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	SE	SF	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q0	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T0		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	X2	
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X0	
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL III</b>	NL			NM			NO			
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
<b>CADRE C</b>										
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP	SR		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL 2 . I . E .Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour litiges	4A	4B	76 939	4C	76 939		
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G	4H		
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L	4M		
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R	4S		
Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V	4W		
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z	5A		
Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D	5E		
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J	5K		
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ	ER		
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	76 939	TW	TX	76 939	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	23 138
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	16 588	6R	6S	16 588
	Sur comptes clients	6T	6U		6V	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z	7A		
<b>TOTAL III</b>	7B	23 138	TY	16 588	TZ	UA	39 726
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	23 138	UB	93 527	UC	UD	116 665
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	93 527	UF		
	- financières		UG		UH		
	- exceptionnelles		UJ		UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A				ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL	19 466	UM		UN	19 466				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	646	UV		UW	646				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	132 303		132 303						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO )			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	8 114		8 114						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	119 004		119 004						
	Charges constatées d'avance			VS	4 159		4 159						
<b>TOTAUX</b>			VT	283 695	VU	263 581	VV	20 113					
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B				ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	187		187						
	à plus d'1 an à l'origine			VH	13 695		9 654		4 040				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	248 756		248 756						
Personnel et comptes rattachés				8C	102 793		102 793						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	64 419		64 419						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	46 076		46 076						
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	31 338		31 338						
collectivités publiques	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	5 581		5 581						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	311 336		311 336						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	78 657		78 657						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
<b>TOTAUX</b>				VY	902 841	VZ	898 801		4 040				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	19 300	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	20 175	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2.I.E.</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5		
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK		
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice			ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *		ZV	46 561	ZW	45 165
Provisions pour risques et charges *		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Provisions pour dépréciation *		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Charges à payer		9K		9L	
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	46 561	YO	45 165
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2.I.E.

Néant  \***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	Renault Kangoo express 16/11/2009	8 779	8 779		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

## Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\*

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	264	264	264			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	<b>CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨</b>			264			
	<b>CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩</b>						
<b>CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪</b>							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2.I.E. Néant  \*

	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <b>1</b> ou 12,8 % <b>2</b> .	
<b>1</b> Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) <b>1</b> *.	
<b>2</b> Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) <b>1</b> *.	

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

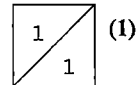
Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2 . I . E .</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés       }	4				
		5				
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 2. I. E.												Néant <input type="checkbox"/> *																					
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022												Durée en nombre de mois		12																			
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>																																	
Effectifs moyens du personnel												YP	9																				
Dont apprentis												YF																					
Dont handicapés												YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale												RL																					
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>																																	
<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>																																	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises												OA	2 714 485																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés												OK																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante												OL																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges												OT																					
TOTAL 1												OX	2 714 485																				
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>																																	
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)												OH	89 277																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation												OE																					
Subventions d'exploitation reçues												OF	2 000																				
Variation positive des stocks												OD	138 514																				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée												OI	4 884																				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation												XT																					
TOTAL 2												OM	234 675																				
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>																																	
Achats												ON	1 687 530																				
Variation négative des stocks												OQ																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances												OR	227 695																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.												OS																					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée												OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)												OW	16 094																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée												OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois												O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante												OY																					
TOTAL 3												OJ	1 931 319																				
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>																																	
Calcul de la Valeur Ajoutée												TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	1 017 841																		
<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>																																	
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)												SA	1 017 841																				
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>																																	
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																																	
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE												EV	<input checked="" type="checkbox"/>																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)												GX	2 714 485																				
Effectifs au sens de la CVAE												EY	9																				
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)												HX																					
Période de référence												GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	2	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	2
Date de cessation												HR			/			/															

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)  
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET

3 2 7 5 9 2 0 5 1 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2.I.E.

ADRESSE (voie) Saint Roch

CODE POSTAL 72190

VILLE SARGE LES LE MANS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	24 714
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	9 327

### I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination GRUPO CHAMARTIN  
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention 72.60 Nb de parts ou actions 24 714  
 Adresse : N°  Voie Velilla de San Antonio  
 Code Postal  Commune MADRID Pays ESPAGNE

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

### II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MLE Nom patronymique BETAU Prénom(s) Marie-Thérèse  
 Nom marital  % de détention 27.39 Nb de parts ou actions 9 327  
 Naissance : Date 30041952 N° Département 85 Commune Saint Pierre du Chemin Pays FRANCE  
 Adresse : N° 154 Voie Avenue Bollée - rés Claircigny  
 Code Postal 72000 Commune LE MANS Pays FRANCE

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 grid

(1)

Néant [ ]\*

N° de dépôt

[ ]

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 3 2 7 5 9 2 0 5 1 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2.I.E.

ADRESSE (voie) Saint Roch

CODE POSTAL 72190 VILLE SARGE LES LE MANS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique [ ] Dénomination 2IE IBERICA

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention 90.00

Adresse : N° [ ] Voie El Pariso n°297

Code Postal [ ] Commune BARCELONE Pays ESPAGNE

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032